



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 7 juillet 2026

Communiqué de presse

Décision du Comité International Olympique concernant le Comité Olympique Russe

La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative prend acte de la décision de la commission exécutive du Comité International Olympique de lever, à titre provisoire, la suspension du Comité Olympique Russe.

Cette décision intervient alors que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine se poursuit, en violation du droit international, et continue de faire chaque jour de nouvelles victimes. Dans ce contexte, la France exprime son profond regret face à une décision qui tend à normaliser la situation actuelle en dépit de sa gravité.

La ministre réaffirme également sa vigilance concernant le respect des principes fondamentaux qui fondent le sport international. Les garanties en matière d'équité sportive, d'intégrité des compétitions et de lutte contre le dopage devront être pleinement assurées. Ces exigences constituent des conditions indispensables à la confiance des athlètes, des fédérations et du public dans les compétitions internationales.

Face à cette décision, la France demeure convaincue que la réaction doit être examinée au sein de l'Union Européenne. En conséquence, la ministre engagera sans délai un dialogue avec l'ensemble de nos partenaires européens, la France demandera que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres des Sports de l'Union européenne.

La France continuera d'agir en faveur de la défense des valeurs olympiques, du respect du droit international, de la solidarité avec l'Ukraine et de la préservation de l'intégrité du sport.

CONTACT PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports
presse@jeunesse-sports.gouv.fr
01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37